

LA FORMATION Permis B – ENJEUX ET PROGRAMME

L'obtention du permis de conduire est une étape importante dans la vie. La voiture qui représente mobilité et autonomie est devenue indispensable à l'insertion professionnelle, l'accès aux études ou aux loisirs.

Le permis de conduire est bien plus qu'une autorisation de conduire. Au-delà d'une compétence individuelle, il représente un impact collectif. Rouler en sécurité est une nécessité pour tous. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, La formation est mise en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

Le programme de formation présente l'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable acquerra pour ne pas mettre en péril sa sécurité ni celle des autres usagers de la route.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez aussi vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Durant les sessions théoriques et pratiques, collectives ou individuelles, ainsi qu'au travers de tests, notre équipe pédagogique composée d'enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière vous guidera pour atteindre les objectifs définis. Après l'obtention de votre permis, fort de cet apprentissage, vous continuerez à parfaire vos compétences et à progresser en matière de sécurité routière.

CONDITIONS DE PASSAGE

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, vous serez inscrit à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 leçons de conduite (pour les élèves en boîte mécanique) ou 13 leçons (pour les élèves en boîte automatique), un examen blanc favorable, et la validation des 4 étapes de formation pour l'épreuve pratique. Pour les catégories B depuis le 1er janvier 2024, tous les conducteurs de 17 ans révolus ont le droit de passer leur permis B et de conduire seuls. Pour la catégorie AAC, vous devez être âgé au minimum de 17 ans et avoir réalisé 1 an minimum en conduite accompagnée.

LES ÉPREUVES D'EXAMEN

L'épreuve théorique (ETG) :

Il faut être âgé d'au moins 17 ans en formation traditionnelle ou 15 ans en AAC pour passer l'ETG.

L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur. Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir 35 bonnes réponses et plus sur 40 questions dont certaines sont en vidéo (une réponse est considérée juste si toutes les propositions exactes sont validées). L'épreuve de code se déroule chez un opérateur privé, la redevance pour cet examen coûte 30 €. Pour s'inscrire il suffit d'avoir son numéro NEPH valide. Votre inscription peut s'effectuer dans nos bureaux. Le jour de l'examen n'oubliez pas votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code a une validité de 5 ans.

L'épreuve pratique :

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, il faut être âgé d'au moins 17 ans et avoir obtenu l'épreuve théorique du code (ETG). N'oubliez pas votre pièce d'identité le jour de l'examen.

Les examens se déroulent du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h.

Vous serez accompagné par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière et serez évalué par un examinateur expert, inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Si vous avez suivi une formation selon la formule AAC, votre attestation de fin de formation initiale est vérifiée pour s'assurer que vous avez respecté la durée minimale d'un an de conduite accompagnée.

L'épreuve dure 32 minutes et a pour but de vérifier que vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité ni celle des autres. Cette épreuve comporte :

- ✓ Une phase de conduite d'au moins 25 minutes où vous emprunterez des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- ✓ La réalisation de 2 manœuvres différentes : un freinage pour un arrêt avec précision et une manœuvre en marche arrière (en ligne droite, rangement en créneau ou en épi, demi-tour...)
- ✓ La vérification d'un élément technique du véhicule (à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule),
- ✓ La réponse à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours et à une question en lien avec la sécurité routière.
- ✓ L'adaptation de votre allure aux circonstances (avoir une conduite économique et respectueuse).
- ✓ Faire preuve de courtoisie

Pour être reçu, vous devez obtenir 20 points ou plus et ne pas commettre d'erreur éliminatoire (telles que le franchissement d'une ligne continue, la circulation à gauche, le non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...).

Le « Certificat d'Examen du Permis de Conduire » sur lequel est noté le résultat que vous avez obtenu est téléchargeable sur le site RdvPermis le lendemain du passage de l'examen.

Il vous suffit saisir votre N° NEPH et votre date de naissance. Il est valable 4 mois et uniquement en France et, accompagné d'un titre d'identité, il fera office de justificatif en cas de contrôle des forces de l'ordre. Vous recevrez votre permis par lettre suivie. Ce permis probatoire est doté d'un capital de 6 points. Au terme de 3 ans (2 ans pour les conducteurs AAC ou si vous avez suivi une formation post-permis) et à la condition que vous n'ayez subi aucun retrait de point durant cette période, le capital de 12 points est constitué.

Objectif de la formation :

Amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir par l'acquisition des connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie B.

Public et prérequis :

- Tout public
- Avoir au moins 17 ans (ou 15 ans si vous préparez le permis dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite) ;
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez et que vous êtes né après 1988

Moyens pédagogiques et techniques :

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes. Salle de cours équipée d'un écran tactile. Icode. Véhicules adaptés à l'enseignement de la conduite. Fiche de suivi et livret d'apprentissage.

Sanction de la formation :

Examen et validation par un Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Durée de la formation : 20 heures de conduite minimum pour une boîte mécanique, 13 heures minimum pour une boîte automatique

Lieu : Auto-école ALBAIN Daunou/Portel/Outreau

Intervenants : Enseignants de la conduite et de la sécurité routière diplômés et titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

Modalités d'évaluation des acquis : ETG pour la partie théorique Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie B, à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux

Contenu de la formation

Formation à l'examen théorique général (ETG)

Les cours théoriques sont dispensés en nos locaux le mercredi de 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h, plus une séance thématique de 18h à 19h le lundi à Daunou, et le mardi au Portel, le jeudi à Outreau avec du matériel informatique relié à internet et tableau interactif, ou avec le support média Icode (Planet Permis). La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">✓ La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route✓ Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite✓ L'influence de la fatigue sur la conduite✓ Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée✓ Les usagers vulnérables✓ Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs✓ Les gestes de premiers secours✓ Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule✓ Le transport d'un chargement et de personnes✓ La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation d'un véhicule. | <p>Les 9 thèmes abordés dans les séances thématiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Dispositions légales en matière de circulation routière✓ Le conducteur✓ La route✓ Les autres usagers de la route✓ Réglementation générale et divers✓ Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule✓ Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite✓ Equipements de sécurité d'un véhicule✓ Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement |
|--|---|

Lors de votre formation théorique, vous recevrez les notions sur le secourisme (Protéger-Alerter-Secourir), l'entretien et le dépannage d'un véhicule, l'alcool, la prise de médicaments, la fatigue, les distractions (téléphones, inexpérience, les passagers...)

Le suivi est assuré par signature d'une feuille de présence et retranscription sur le système de gestion du bureau afin de connaître la progression et l'assiduité de l'élève.

Formation à l'épreuve pratique

En début de votre apprentissage, vous recevrez une application vous permettant d'accéder à votre livret d'apprentissage à la conduite reprenant l'ensemble de votre parcours de formation selon le REMC. Vous devrez être en mesure de le présenter à tout moment et le remplir avec votre formateur à la fin de chaque leçon.

La formation pratique se déroule après l'obtention de l'examen théorique général (ETG) ou en alternance (formation Premium).

La formation pratique est basée sur les compétences du REMC permettant un apprentissage progressif et de retrouver des situations variées en fonction du niveau de chacun.

Les leçons individuelles ont lieu du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Compétence 1 du REMC, vous apprendrez à connaître et utiliser les différentes commandes du véhicule, à gérer votre installation et celle de vos passagers et à manipuler le véhicule dans un trafic faible.

- ✓ Connaître les principaux organes et commande du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- ✓ Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- ✓ Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire,
- ✓ Démarrer et s'arrêter
- ✓ Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- ✓ Utiliser la boîte de vitesse
- ✓ Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- ✓ Regarder autour de soi et avertir
- ✓ Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 3 du REMC, vous serez confronté à des situations difficiles tels que les virages, le croisement dépassement, l'insertion sur voie rapide et savoir reconnaître les caractéristiques des autres usagers et savoir vous comporter avec respect et courtoisie.

- ✓ Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- ✓ Croiser, dépasser, être dépassé
- ✓ Passer des virages et conduire en déclivité
- ✓ Connaître les caractéristiques des autres usages et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie
- ✓ S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- ✓ Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- ✓ Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte
- ✓ Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- ✓ Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts

Compétence 2 du REMC, vous aurez acquis la maîtrise du véhicule et devrez appréhender la route et circuler dans des conditions normales. Vous devrez savoir vous placer sur la route, adapter votre allure, rechercher toutes informations nécessaires à votre conduite, franchir les différents types d'intersections et savoir manœuvrer en toute sécurité.

- ✓ Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- ✓ Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- ✓ Adapter l'allure à la situation
- ✓ Tourner à droite et à gauche en agglomération
- ✓ Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- ✓ Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
- ✓ S'arrêter et stationner en épi, bataille et en créneau

Compétence 4 du REMC, vous devrez conduire en autonomie, savoir suivre un itinéraire avec un souci d'éco conduite tout en assurant la sécurité autour de vous.

- ✓ Suivre un itinéraire de manière autonome
- ✓ Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- ✓ Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- ✓ Connaître les comportements à adopter en cas d'accident (protéger, alerter, secourir)
- ✓ Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule
- ✓ Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- ✓ Pratiquer l'éco conduite

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler en ville, en rase campagne, sur autoroute, de nuit (leçons prises en hiver), par conditions climatiques variées (pluie, neige, soleil, brouillard... selon saison)

Un bilan à mi-parcours est effectué afin de valider les compétences 1 et 2, puis en fin de parcours sous forme d'examen blanc afin de valider les 4 compétences.